



ASSURANCE-CHÔMAGE

Détermination des allocations financières

Si l'adresse à droite n'est pas votre adresse actuelle, veuillez appeler le 1-888-209-8124.
Les utilisateurs du service de relais vidéo (VRS, Video Relay Service) ou de dispositifs de communication TTY/TDD doivent appeler le 1 888 783 1370.

Conservez cet avis dans vos dossiers.

Pourquoi ai-je reçu cet avis ?	<p>La détermination d'allocations financières ne constitue pas une décision quant à votre éligibilité au paiement d'allocations d'assurance-chômage. Cet avis vous fait part des renseignements que nous possédons dans nos dossiers concernant votre emploi et votre rémunération dans l'État de New York. Veuillez vérifier que ces renseignements sont corrects, votre taux d'allocations hebdomadaires en dépend.</p> <p>D'après nos dossiers, vous remplissez les conditions de rémunération exigées pour bénéficier des allocations d'assurance-chômage. Si vous remplissez toutes les autres conditions requises et que votre demande est approuvée, les allocations que vous percevrez seront déterminées selon le taux d'allocations hebdomadaires indiqué dans la case ci-dessus. Dans le cas contraire, vous recevrez un avis par courrier, vous expliquant pourquoi vous ne pouvez pas bénéficier des allocations d'assurance-chômage.</p> <p>Vous pouvez maintenir votre demande de prestations pour chaque semaine de chômage en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • accédant à notre site Internet www.labor.ny.gov ; • appelant le service téléphonique Tel-Service au 1 888 581 5812.
---------------------------------------	---

Période de référence de base	<p>Votre période de référence de base s'étend du : _____ au _____</p> <p>Veuillez vérifier la liste des employeurs et des salaires que nous possédons dans nos dossiers (ci-dessous).</p>
-------------------------------------	---

NOM DE L'EMPLOYEUR	TRIMESTRE de référence de base	TRIMESTRE de référence de base	TRIMESTRE de référence de base	TRIMESTRE de référence de base	TRIMESTRE alternatif	SALAIRE TOTAL PAR PÉRIODE DE RÉFÉRENCE
--------------------	--------------------------------	--------------------------------	--------------------------------	--------------------------------	----------------------	--

SALAIRE TOTAL PAR PÉRIODE DE RÉFÉRENCE DE BASE

Comment le taux d'allocations hebdomadaires est-il calculé ?	<p>Remarque : si vous souhaitez utiliser les salaires perçus au cours de votre trimestre alternatif, vous devez remplir et nous retourner le formulaire « Demande de période de référence alternative » fourni dans votre guide du demandeur.</p> <p>Votre taux d'allocations hebdomadaires est calculé sur la base des salaires trimestriels les plus élevés indiqués ci-dessus.</p> <p>Taux d'allocations hebdomadaires brut Moins les réductions des prestations de retraite Moins les réductions des indemnités d'accident du travail</p> <p>Taux d'allocations hebdomadaires net total</p> <p>* Tous les taux d'allocations hebdomadaires sont arrondis au dollar le plus proche. * Pour plus de détails sur la façon de calculer votre taux d'allocations, reportez-vous à l'Annexe ou au guide du demandeur.</p>
---	--

Quel est le montant maximal des allocations dont je peux bénéficier ?	<p>Votre demande de prestations est valable un an (votre année d'allocations). Au cours de cette année, vous pouvez percevoir des allocations jusqu'à 26 fois votre taux d'allocations hebdomadaires net.</p>
--	---

Ces informations sont-elles correctes ? Si ce n'est pas le cas, reportez-vous à l'Annexe ci-jointe pour obtenir de l'aide.

Pour toute question sur le présent avis, veuillez appeler le 1 888 209 8124.	Pour plus d'informations, veuillez consulter notre site Internet : http://labor.ny.gov/unemploymentassistance.shtm	Pour obtenir de l'aide, consultez votre guide du demandeur.
--	--	---



Department of Labor
 PO Box 15130
 Albany, NY 12212-5130
www.labor.ny.gov

ASSURANCE-CHÔMAGE Détermination des allocations financières

Si l'adresse à droite n'est pas votre adresse actuelle, veuillez appeler le 1-888-209-8124.

Les utilisateurs du service de relais vidéo (VRS, Video Relay Service) ou de dispositifs de communication TTY/TDD doivent appeler le 1 888 783 1370.

Conservez cet avis dans vos dossiers.

<p>Pourquoi ai-je reçu cet avis ?</p>	<p>Cet avis vous fait part des renseignements que nous possédons dans nos dossiers concernant votre emploi et votre rémunération dans l'État de New York. Veuillez vérifier l'exactitude de ces renseignements.</p> <p>D'après nos dossiers, vous ne remplissez <u>pas</u> les conditions de rémunération exigées pour bénéficier des allocations d'assurance-chômage pour la période de référence de base ou alternative. Pour obtenir plus d'informations sur la période de référence de base et alternative, veuillez consulter l'Annexe ci-jointe ou votre guide du demandeur.</p> <p>Si les informations ci-dessous sont incorrectes, veuillez remplir et nous retourner le formulaire de « Demande de réexamen » (ci-joint). Vous pouvez aussi vous le procurer sur notre site Internet www.labor.ny.gov ou au dos de votre guide du demandeur.</p> <p>Si vous envoyez le formulaire de Demande de réexamen, vous pouvez continuer de percevoir les allocations pour chaque semaine de chômage en :</p> <ul style="list-style-type: none"> visitant le site www.labor.ny.gov. Cliquez sur « Individuals » puis sur « Claim Weekly Benefits » sous le titre « Unemployment » ; appelant le service téléphonique Tel-Service au 1 888 581 5812. 												
<p>Pourquoi vous ne pouvez pas bénéficier des allocations d'assurance-chômage</p>	<p>Pour pouvoir bénéficier des allocations d'assurance-chômage, vous devez remplir des conditions de rémunération spécifiques. Les cases cochées ci-dessous indiquent la ou les conditions que vous ne remplissez pas.</p> <p>Condition non remplie</p> <p><input type="checkbox"/> Vous n'avez pas travaillé ni perçu de salaire pendant au moins deux trimestres civils de votre période de référence.</p> <p><input type="checkbox"/> Vous n'avez pas perçu de salaire d'au moins 1 700 dollars au cours de l'un des trimestres civils de votre période de référence.</p> <p><input type="checkbox"/> Le salaire total de votre période de référence est une fois et demie inférieur au salaire trimestriel total le plus élevé de votre période de référence. Salaire trimestriel le plus élevé = $X 1,5 = (1 \text{ fois et demie votre salaire trimestriel le plus élevé})$</p> <p>Si le salaire de votre trimestre civil le plus élevé est supérieur à, le salaire total des autres trimestres de base doit être au moins égal à</p>												
<p>Périodes de référence de base / alternative</p>	<p>Veuillez vérifier la liste des employeurs et des salaires que nous possédons dans nos dossiers vous concernant (ci-dessous)</p>												
<p>NOM DE L'EMPLOYEUR</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>TRIMESTRE de référence de base</th> <th>TRIMESTRE de référence de base</th> <th>TRIMESTRE de référence de base</th> <th>TRIMESTRE de référence de base</th> <th>TRIMESTRE de référence alternatif</th> <th>SALAIRE TOTAL PAR PÉRIODE DE RÉFÉRENCE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	TRIMESTRE de référence de base	TRIMESTRE de référence de base	TRIMESTRE de référence de base	TRIMESTRE de référence de base	TRIMESTRE de référence alternatif	SALAIRE TOTAL PAR PÉRIODE DE RÉFÉRENCE						
TRIMESTRE de référence de base	TRIMESTRE de référence de base	TRIMESTRE de référence de base	TRIMESTRE de référence de base	TRIMESTRE de référence alternatif	SALAIRE TOTAL PAR PÉRIODE DE RÉFÉRENCE								

SALAIRE TOTAL PAR PÉRIODE DE RÉFÉRENCE
 SALAIRE TOTAL PAR PÉRIODE DE RÉFÉRENCE ALTERNATIVE

Ces informations sont-elles correctes ? Si ce n'est pas le cas, reportez-vous à l'Annexe ci-jointe pour obtenir de l'aide.



Pour toute question sur le présent avis, veuillez appeler le 1 888 209 8124



Pour plus d'informations, veuillez consulter notre site Internet :
<http://labor.ny.gov/unemploymentassistance.shtm>



Pour obtenir de l'aide, consultez votre guide du demandeur.